

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des matières résiduelles non industrielles, volumineuses ou pesantes. Ils ne sont pas ramassés lors de la collecte des déchets domestiques.

Les encombrants sont directement enfouis, sans être triés.

Ils sont peut-être réutilisables, recyclables ou valorisables!

Avant de les placer au chemin, consultez cet aide-mémoire et assurez-vous que ces articles ne peuvent pas avoir une seconde vie (*écocentres, ventes en ligne, dons à des organismes, etc.*)

## MATIÈRES REFUSÉES

- Rebut de CRD = construction, rénovation et démolition : portes, gouttières, briques, ciment, bois, fenêtres, baignoires, toilettes, lavabos
- RDD = Résidus domestiques dangereux : peintures, solvants, huiles, batteries, produits d'entretien, bonbonnes de propane
- Matières putrescibles (compost) destinées au bac brun
- Matières recyclables destinées au bac bleu/vert
- Déchets ultimes destinés au bac noir
- Branches
- Pneus
- Appareils à essence (souffleuses, tondeuses)
- Matériel informatique et électronique (télévisions, écrans, ordinateurs, tablettes, claviers, souris)
- Appareils réfrigérants (congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs, thermopompes)



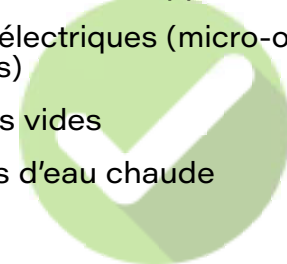
Communiquez avec votre municipalité pour vérifier si ces matières sont acceptées à l'écocentre.

*Certaines matières ne sont pas ramassées, soit en raison de leur contenu potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement (piles, peinture, etc.), ou parce que leur traitement et leur valorisation suivent d'autres voies de recyclage (pneus, rebuts de CRD, appareils électroniques, appareils réfrigérants).*



## MATIÈRES ACCEPTÉES

- + Meubles, fauteuils, divans
- + Appareils électroménagers (fours, laveuses, sècheuses), sauf les appareils réfrigérants
- + Appareils électriques (micro-ondes, lampes, grille-pains)
- + Fournaies vides
- + Réservoirs d'eau chaude
- + Tapis
- + Matelas et sommiers
- + Embarcations, spas/piscines (coupés en morceaux)



## QUAND ?

La collecte est réalisée 4 fois par année à des dates prédéterminées.

Vous devez obligatoirement sortir vos encombrants **le dimanche soir précédant** la semaine de collecte.

Le camion passe une seule fois sur votre rue.

Consultez votre calendrier au:

[www.lespaysdenhautrecyclent.com](http://www.lespaysdenhautrecyclent.com)

## COMMENT ?

Déposez-les sur votre propriété, près de la rue, ils ne doivent pas entraver la circulation.

Vérifiez qu'ils sont visibles pour les employés de collecte.

Déposez-les en **vrac**, les sacs et les boîtes ne sont pas ramassés.

Coupez les gros articles en petits morceaux lorsque c'est possible pour faciliter le ramassage.

Formulaire de requêtes en ligne

[infocollecte@mrcpdh.org](mailto:infocollecte@mrcpdh.org)

450 229-8052

